

Conseil du 6^{ème} arrondissement
8 Juin 2026

Vœu présenté par Céline Hervieu, Conseillère de Paris et du 6^{ème}
arrondissement, élue socialiste.

Vœu relatif aux conséquences des réformes annoncées sur les étudiant·es étranger·es, l'accès au logement et l'accès à l'enseignement supérieur dans le 6^e arrondissement

Considérant que Paris demeure une capitale universitaire internationale et que le 6^e arrondissement, par la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur, bibliothèques, lieux d'étude et résidences étudiantes, est particulièrement concerné par les conditions d'accueil et de vie des étudiant·es ;

Considérant que le projet de loi de finances pour 2026 prévoit, sous réserve des textes d'application, la suppression des aides personnelles au logement pour la quasi-totalité des étudiant·es étranger·es extracommunautaires non boursier·es à compter du 1^{er} juillet 2026, ce qui serait de nature à aggraver fortement leur précarité et leurs difficultés d'accès au logement ;

Considérant que seuls les étudiant·es étranger·es boursier·es resteraient éligibles à cette aide, excluant de fait la majorité des étudiant·es internationaux concerné·es, alors même que le coût du logement à Paris constitue déjà un obstacle majeur à la poursuite d'études ;

Considérant que le Gouvernement a également annoncé ou préparé un relèvement des conditions de ressources exigées pour l'obtention du visa étudiant, susceptible de renforcer encore la sélection par l'argent et de freiner l'accès aux études pour les jeunes issu·es de milieux modestes ;

Considérant que d'autres mesures récentes ou en préparation relatives aux droits d'inscription des étudiant·es extracommunautaires s'inscrivent dans une logique cumulée de durcissement, qui risque d'éloigner durablement de l'enseignement supérieur français une partie des étudiant·es les plus précaires ;

Considérant que ces évolutions sont contraires à l'objectif d'égalité d'accès aux études supérieures, à la diversité sociale et à l'attractivité universitaire, et qu'elles auront des conséquences concrètes sur les publics accueillis dans

les établissements situés à proximité ou sur le territoire du 6e arrondissement ;

Considérant que le Conseil du 6e arrondissement, sans méconnaître la compétence de l'État en la matière, est légitime à alerter sur les effets locaux de ces réformes et à défendre l'accueil des étudiant·es, le droit au logement et l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur ;

Sur proposition de Céline Hervieu, le Conseil du 6e arrondissement émet le vœu :

Que le Maire de Paris intervienne auprès du Gouvernement afin de demander le retrait, la révision ou, à tout le moins, la suspension de la suppression des APL pour les étudiant·es étranger·es non boursier·es, tant que les conséquences sociales de cette mesure n'auront pas été sérieusement évaluées ;

Que le Maire de Paris interpelle le Gouvernement sur le relèvement annoncé des conditions de ressources pour le visa étudiant, afin qu'aucune réforme ne vienne renforcer la sélection par l'argent à l'entrée du territoire ;

Que la Ville de Paris soutienne les étudiant·es les plus exposé·es à la précarité, en particulier les étudiant·es internationaux, par un renforcement des dispositifs d'aide d'urgence, d'accès au logement, et de solidarité étudiante ;

Que la Ville de Paris rappelle, pour le territoire du 6e arrondissement comme pour l'ensemble de la capitale, que l'accueil des étudiant·es venu·es du monde entier constitue une richesse pour Paris et un enjeu d'intérêt général.